

RPI SOIRANS PUVET TRECLUN

Conseil d'écoles extraordinaire du 26 mai 2014

Modification des rythmes scolaires à la rentrée 2014

Appel des membres.

- Equipe enseignante : Mme Berti, Mme Bertin, M Collé, Mme Dhainaut, Mme Eysseric, Mme Nevers, Mme Parizot, Mme Vuillaume, Mme Guyon,
- SIVOS, mairies, Communauté de Communes : Mme Carrasco, M Chiappin, Mme Latroyes, M Lemahieu, M Lenoble, Mme Nouvier, Mme Poivre, M Sordel, M Vadot,
- Parents élus ou invités élémentaire : Mme Jelti, Mme Monin, Mme Naegely, Mme Ong Pina, Mme Quenot, Mme Richard, Mme Rodrigues
- Parents élus ou invités maternelle: Mme Cabijos, M Demay, Mme Desbordes, Mme Méline,
- Excusés : Mme Charpy, Mme Costerousse, Mme Locatelli, Mme Michalak

la séance est ouverte à 17 h 40, Mme Naegely est désignée **secrétaire de séance**.

Historique du dossier

Janvier 2013 : un décret ministériel impose cinq demi-journées de cours à toutes les écoles publiques

Septembre : les directeurs concertent le service transports du Conseil Général pour tenir compte de la marge de manœuvre des transporteurs et présenter un projet réaliste

27 septembre : le Conseil d'Ecoles extraordinaire propose un emploi du temps instaurant des cours le mercredi et réduisant la durée de l'après-midi

Octobre : les directeurs contactent le service transports du Conseil Général, qui précise que cet emploi du temps est techniquement réalisable

8 novembre : le Conseil d'Ecole vote les horaires proposés

Février : Le Conseil Général s'engage auprès des services départementaux de l'EN (Rectorat) à aménager les horaires de transports, puis argue de la complexité de la mise en œuvre et des surcoûts générés pour refuser tout changement des horaires de bus actuels.

Le SIVOS et les directeurs envoient un courrier demandant que le ramassage ait lieu à la fin des cours.

Avril : réunion concernant les transports, le SIVOS propose de participer aux surcoûts générés par un ramassage à la fin des cours (temps d'attente des chauffeurs avant le ramassage des collèves)

7 mai : « assouplissement » législatif, possibilité de regrouper les NAP en une après-midi

Mai : le Conseil Général adresse au SIVOS un courrier maintenant les horaires de transport actuels et ne mentionnant pas les propositions faites en avril.

Propositions d'aménagement du temps scolaire

Rappel de la législation :

- la mise en place d'un après-midi consacré aux NAP est une expérimentation
- en cas de désaccord, l'organisation décidée au CE de novembre sera maintenue.

Le conseil de maîtres a jusqu'à présent privilégié uniquement les intérêts pédagogiques, en tentant de les concilier avec les contraintes de transport et de périscolaire.

Le SIVOS a été sur la même ligne en faisant des propositions au Conseil Général pour les transports.

La Communauté de Communes d'Auxonne a depuis le début précisé qu'elle essaierait d'organiser les NAP en fonction des votes des conseils d'écoles, mais les contraintes imposées seront plus ou moins fortes.

La proposition votée en novembre faisait l'unanimité et était dans la logique de la réforme en privilégiant les intérêts de l'élève. Le maintien des horaires de transport aux horaires actuels induit des incohérences matérielles en contradiction avec le but recherché : contraintes de salles, NAP sur trois sites, besoin en personnels. Ce paramètre amène une révision totale du projet.

M Lenoble propose le boycott de la réforme en soulignant qu'elle s'éloigne de son but initial ; il devient cependant impératif pour la Communauté de Communes et pour les familles d'arrêter une organisation matérielle plutôt que de se la voir imposée.

Il serait souhaitable de trouver un consensus entre les différents acteurs : familles, SIVOS (compétence scolaire), enseignants, Communauté de Communes (compétence périscolaire), en tenant compte des

contraintes de transport et en essayant de ne pas perdre de vue l'objectif initial de cette réforme : un aménagement du temps scolaire favorisant les rythmes d'apprentissage des élèves.

Trois possibilités sont proposées avec leurs « avantages » (+) et inconvénients (-) :

possibilité 1 : l'emploi du temps voté en novembre (fin des cours à 15h50 ou 16h)

élèves	+ journées d'école plus courtes + rythme hebdomadaire régulier - journée en collectivité (NAP inclus) aussi longue, mercredi en plus
parents	- NAP payants plus ou moins contraints en attendant les bus
enseignants	- temps de service règlementaire augmenté de 10 minutes (plus en réalité) - un trajet hebdomadaire supplémentaire - réquisition des salles de classe pour les NAP (Pluvet)
périscolaire	- peu de temps pour mettre en place des activités - 3 sites de NAP, puis regroupement à Soirans après passage des bus - disponibilité des salles (les salles de classes devront être libres pour les APC), ou surcoût (chauffage salle des fêtes) - beaucoup de personnels, occupés sur une petite amplitude horaire

possibilité 2 : vendredi après-midi libéré (expérimentation sur un an)

élèves	- pas de régularité hebdomadaire - lundis difficiles car long WE + allège la fin de semaine, où les élèves sont généralement moins efficaces
parents	- temps de garde augmenté + possibilité de garde facilitée pour les parents à horaires souples + WE allongé pour familles recomposées - 10 minutes hebdomadaires à rattraper le vendredi, irrégularité d'horaires
enseignants	+ week end - un trajet hebdomadaire supplémentaire
périscolaire	+ NAP potentiellement plus intéressants + emploi relativement plus facile des personnels (sauf si beaucoup d'écoles font ce choix)

possibilité 3 : autre après-midi libéré (expérimentation sur un an)

élèves	- aucune régularité hebdomadaire, semaine déstructurée (perte de repères chez les petits)
parents	- temps de garde augmenté, NAP payants plus ou moins contraints - 10 minutes hebdomadaires à rattraper la matinée du jour allégé
enseignants	- un trajet hebdomadaire supplémentaire
périscolaire	+ NAP potentiellement plus intéressants car plus de temps + emploi relativement plus facile des personnels - potentiellement plus d'enfants que le vendredi

La possibilité d'alléger deux après-midi est écartée, le temps de cours étant alors réduit à environ 1h30.

M Sordel relève la nécessité de faire un choix réaliste pour organiser le périscolaire et souligne que le coût des NAP sera supérieur à la participation demandée aux familles.

Les parents d'élèves sont consultés individuellement pour exposer leur point de vue.

Passage au vote, choix de l'organisation :

3 voix pour la réduction des quatre après-midi (Mme Vuillaume, M Collé, M Sordel)

15 voix pour le regroupement des NAP sur un après-midi (Mmes Bertin, Eysseric, Dhainaut, Parizot, Berti, Nevers, Ong Pina, Cabijos, Monin, Meline, Naegely, Jelti, Rodrigues, M Demay, M Vadot)

1 abstention (Mme Poivre)

Choix de l'après-midi libéré (le lundi est écarté à l'unanimité) :

3 voix pour le mardi (Mme Poivre, M Sordel, M Vadot)

0 voix pour le jeudi

12 voix pour le vendredi (Mmes Bertin, Eysseric, Dhainaut, Parizot, Berti, Nevers, Ong Pina, Cabijos, Monin, Jelti, Rodrigues, M Collé)

4 abstentions (Mmes Vuillaume, Naegely, Méline, M Demay)

Les maires soulignent qu'ils ont écarté le vendredi dans l'intérêt des enfants. Des considérations supplémentaires d'ordre pratique motivent les autres votes.

La proposition de rythme suivante est adoptée par le Conseil d'écoles et sera soumise à l'approbation des services de l'Education Nationale :

	lundi, mardi, jeudi			mercredi			vendredi			total
	début	fin	total	début	fin	total	début	fin	total	
Soirans	08:40	11:50	3:10	08:40	11:20	2:40	08:40	12:00	3:20	24:00
	13:40	16:30	2:50						0:00	
			6:00			2:40			3:20	
Tréclun / Pluvet	08:50	12:00	3:10	08:50	11:30	2:40	08:50	12:10	3:10	24:00:00
	13:50	16:40	2:50							
			6:00			2:40			3:10	

Le Conseil regrette cependant d'avoir à statuer pour mettre en oeuvre une réforme qu'il n'approuve pas.

La séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance

Le directeur de l'école primaire

La directrice de l'école élémentaire